



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 09/07/2021

2 NOUVEAUX SERVICES INTER-ACADÉMIQUES SUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

08/07/2021

Lors du Comité technique de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, Carole Drucker-Godard, rectrice de l'académie de Limoges, Bénédicte Robert, rectrice de l'académie de Poitiers et Claudio Galderisi, recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, ont annoncé la création de deux services inter-académiques : le service inter-académique éducation artistique et culturelle (SIAEAC) et le service inter-académique affaires juridiques (SIAJ) le 8 juillet 2021.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la région académique Nouvelle-Aquitaine regroupant les académies de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers, 2 nouveaux services inter-académiques viennent s'ajouter au service inter-académique formation des personnels d'encadrement ainsi qu'aux 9 délégations régionales académiques.

Le service inter-académique éducation artistique et culturelle (SIAEAC) à Bordeaux

La création de ce service est propre à la région académique Nouvelle-Aquitaine. Le SIAEAC permettra une meilleure harmonisation des politiques d'éducation artistique et culturelle à l'échelle régionale avec le conseil régional et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Né de la réunion des trois délégations académiques à l'action culturelle (DAAC), il répond à 3 objectifs relatifs à l'éducation artistique et culturelle :

- assurer la continuité du parcours EAC de l'élève de la maternelle à la terminale.
- la déployer sur l'ensemble des territoires via un travail de maillage de proximité grâce à la généralisation du Pass Culture scolaire et à une politique de soutien aux projets.
- contribuer au développement professionnel des acteurs éducatifs et culturels.

Le service inter-académique affaires juridiques (SIAJ) à Limoges

La création du SIAJ offrira un appui au profit de chaque académie en mettant à disposition des ressources et une mutualisation des pratiques sur ses domaines de compétences :

- les services juridiques (conseil juridique, contentieux, contrôle de légalité, protection fonctionnelle).
- les activités dites de "Rconseil" (conseil des actes financiers et de fonctionnement, conseil aux ordonnateurs et comptables, animation du réseau gestionnaires et comptables).

CONTACTS PRESSE

Région académique Nouvelle-Aquitaine

Valérie Courrech, directrice de la communication : 06 15 56 12 84

Audrey Dugleux, chargée de communication : 06 15 32 72 22

communication@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr